



\*

\*

\*

\*

Le vingt-deux mars deux mille treize, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de *Monsieur ZICOLA*, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 15 mars 2013 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1 – Faubourg Layat : avenant pour création de prix nouveaux
- 2 – Faubourg Layat : avenant n° 2 au lot travaux réseaux humides
- 3 – Ilot Grenier : avenant n° 2 aux travaux de démolition et de confortement
- 4 – Liste des marchés conclus en 2012
- 5 – Tableau des effectifs 2013 : créations et suppressions de postes
- 6 – Programme pluriannuel de titularisations : application de la loi du 12 mars 2012
- 7 – Taux d'emploi des agents nommés en contrat à durée indéterminée, en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012
- 8 – « Emplois d'avenir » : création de cinq contrats
- 9 – Assurance des risques statutaires : négociation par le Centre de Gestion d'un contrat groupe
- 10 – Logements de fonction : modification des emplois concernés
- 11 – Astreintes versées dans le cadre d'une mise à disposition du logement de la maison des associations avec convention pour occupation précaire
- 12 – Semaine du Développement Durable du 2 au 5 avril 2013
- 13 – Partenariat avec la SAFER : convention-cadre
- 14 – Ancien Lycée Gilbert Romme : avenant n° 1 à la convention de financement de l'opération de déconstruction
- 15 – Ancien quai de transfert 58 route d'Ennezat : avenant n° 1 à la convention d'occupation précaire et de restitution avec le Syndicat du Bois de l'Aumône
- 16 – Patrimoine bâti de la Commune : autorisations de travaux
- 17 – Rue des Boules : cession gratuite
- 18 – Rue de Saint Don : acquisitions foncières
- 19 – Rue du Creux : acquisition foncière
- 20 – AFU des Tonnelles : dénomination de voie
- 21 – Passage de canalisations privées sous le domaine public : fixation de tarif
- 22 – Répartition de la subvention de fonctionnement 2013 attribuée aux associations sportives des collèges et lycées
- 23 – Vélo Club Riomais : acompte sur subvention – convention
- 24 – Fonds d'Initiatives Sportives
- 25 – École Pierre Brossolette : désaffectation de logements
- 26 – Fête des voisins : adhésion de la Commune à l'association nationale « Immeubles en Fête »
- 27 – Partenariat avec la SNCF : avenant à la convention relative à la prestation Indemnité de garde à la crèche
- 28 – Mise à disposition de l'AARJ de l'école élémentaire P. Brossolette pour les activités des vacances scolaires de printemps 2013
- 29 – Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) : convention de dématérialisation de données électorales
- 30 – Processus de verbalisation électronique : convention avec l'État
- 31 – Compte rendu des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

#### QUESTIONS DIVERSES

< <> <> <> <> <> <> <> >

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. ZICOLA, Maire

M. BARDY, Mme BOURDIM, M. CHAZOULE, Mme CHIESA, MM. DEAT, DIOGON, DOS SANTOS, MMES DUBREUIL, FABRE, MM. FREGONESE, FRIAUD, GIROUX, GRANGEON, JACOB, MMES JULIEN PALUMBO, LACHASSINE ROCHE, MACHANEK, MOLLON, MONTFORT, M. PELLIZZARO, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, MM. SOULIER, TOURNUT.

ÉTAIENT ABSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Mme Nadia AMARA, Conseillère Municipale, absente  
 Mme Catherine BOUCHON, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. DEAT  
 Mme Magali GAURAZ, Conseillère Municipale, absente  
 M. Daniel GRENET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à E. MONTFORT  
 Mme Roseline LASSALLE, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à B. FREGONESE  
 Mme Claudine RICHETIN, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à J.C. ZICOLA  
 M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à J. DIOGON  
 M. Jean SIRY, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à J. DUBREUIL

< > < > < > < > < > < > < >

Monsieur Fabien TOURNUT ayant été désigné secrétaire de séance, le Maire a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 8 février 2013. Après adjonction d'une question supplémentaire « **Taux des impôts locaux 2013 – Rectificatif** », l'ordre du jour a ensuite été abordé.

**- TAUX DES IMPÔTS LOCAUX 2013 - RECTIFICATIF**

**Rapporteur : Josiane FABRE**

Par délibération du 8 février dernier, le Conseil Municipal a décidé une baisse des taux fiscaux locaux :

- de 16,72 % à 16,50% pour la taxe d'habitation soit - 1,33%
- de 26,03 % à 25,90% pour le foncier bâti soit - 0,5%
- de 84,20 % à 84,00% pour le foncier non bâti soit - 0,24%

Or, la diminution du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ne peut être moindre que celle du taux de la taxe d'habitation. Ainsi, compte tenu du taux de taxe d'habitation voté pour 2013, le taux maximum de la taxe foncière sur les propriétés non bâties toléré est de 83,09%.

➡ L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la baisse du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 83 % pour 2013.

**1 – FAUBOURG LAYAT : AVENANT POUR CRÉATION DE PRIX NOUVEAUX**

**Rapporteur : Josiane FABRE**

Par délibération du 20 avril 2012, le marché relatif aux travaux d'aménagement du Faubourg Layat (lot 3 - travaux de maçonnerie) a été conclu avec l'entreprise COLAS RHONES ALPES pour un montant de 196 192,72 € H.T.

Pour des raisons écologiques et environnementales, il est envisagé de mettre en œuvre des enrobés tièdes en remplacement des enrobés chauds traditionnels ce qui nécessite, par conséquent, la passation d'un avenant pour intégrer des nouveaux prix unitaires au marché. Ces travaux n'engendrent pas de plus-value.

➡ L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant n° 1 comportant des prix nouveaux avec l'entreprise COLAS RHONES ALPES.  
*Interventions de Mme MACHANEK et M. ZICOLA.*

**2 – FAUBOURG LAYAT : AVENANT N° 2 AU LOT TRAVAUX RÉSEAUX HUMIDES**

**Rapporteur : Josiane FABRE**

Par délibération du 20 avril 2012, le marché relatif aux travaux d'aménagement du Faubourg Layat (lot 1 - travaux réseaux humides) a été conclu avec l'entreprise SADE pour un montant de 373 995,30 € H.T. (tranche ferme et tranche conditionnelle 1).

Pendant les travaux, ont été découverts des ouvrages d'eau potable en très mauvais état. Ainsi, afin d'assurer le remplacement de la canalisation d'eau, des travaux supplémentaires estimés à 5 200 € HT doivent intégrer le marché. Ce qui porte le marché à 379 195,30 € HT.

➡ A l'unanimité, l'Assemblée a autorisé le Maire à signer l'avenant n° 2 avec l'entreprise SADE.  
*Intervention de M. ZICOLA.*

### **3 – ILOT GRENIER : AVENANT N° 2 AUX TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE CONFORTEMENT**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Par délibération du 12 juillet 2011, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le marché de travaux de démolition l'entreprise SANCHEZ pour un montant de 359 000 € HT (429 364 € TTC).

Par délibération du 29 juin 2012, un avenant a modifié les travaux et intégré une augmentation globale de 33 933,77 € HT (40 584,79 € TTC).

Aujourd'hui un nouvel avenant est proposé pour augmenter la durée des travaux pour l'ensemble de l'opération et effectuer la mise au point financière correspondant aux modifications de prestations. Globalement ces modifications conduisent à une moins-value, qui s'élève à 21 965,67 € H.T.

Compte tenu des modifications de prestations et des délais de décisions, la durée des travaux est prolongée jusqu'au 22 avril 2013.

- ✚ A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer l'avenant n° 2 avec l'entreprise SANCHEZ intégrant ces modifications.  
*Observation de Mme MACHANEK.*

### **4 – LISTE DES MARCHÉS CONCLUS EN 2012**

**Rapporteur : Josiane FABRE**

- ✚ Le Conseil Municipal a pris acte de la liste des marchés passés en 2012.

### **5 – TABLEAU DES EFFECTIFS 2013 : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

- ✚ L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la création des postes suivants pour nécessité de services, (à compter du 01/04/2013) :

- 1 poste d'adjoint administratif
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes de technicien territorial
- 2 postes d'agent de maîtrise
- 1 poste de rédacteur
- 1 poste d'attaché

Après avis du Comité Technique Paritaire, les postes d'origine seront supprimés.  
*Observations de Mme MONTFORT.*

### **6 – PROGRAMME PLURIANNUEL DE TITULARISATIONS : APPLICATION DE LA LOI DU 12 MARS 2012**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique crée des modes de recrutement réservés donnant accès au statut de fonctionnaire, pour les agents non titulaires sous certaines conditions (ancienneté dans les services et taux d'emploi notamment).

Les modes de recrutement, selon les cadres d'emploi, sont soit des sélections professionnelles organisées par le centre de gestion dans le cadre de conventions, soit des concours réservés, soit des recrutements réservés sans concours pour les premiers grades de catégorie C.

Conformément à l'article 17 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, il appartient au Conseil Municipal d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Quatre emplois sont concernés par ce dispositif :

- trois postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

- ✚ L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé le rapport sur la situation des agents éligibles et le plan annuel de titularisation.

## **7 – TAUX D'EMPLOI DES AGENTS NOMMÉS EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE, EN APPLICATION DE LA LOI N° 2012-347 DU 12 MARS 2012**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Dans le cadre de l'application de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, des emplois recrutés sur des contrats à durée déterminée ont été transformés en contrats à durée indéterminée, après avis du CTP du 13 décembre 2012. L'application de ces dispositions étant de droit au 13 mars 2012, il est nécessaire de prévoir les taux d'emploi, notamment des emplois à temps non complet.

Emplois	Taux d'emploi
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	52,90%
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	57,90%
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	73,30%
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	8,30%
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	54,15%
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe, exerçant des fonctions de modèle vivant	11,05%

✎ A l'unanimité, le Conseil Municipal a confirmé le taux d'emploi des emplois recrutés sur des contrats à durée indéterminée.

## **8 – « EMPLOIS D'AVENIR » : CRÉATION DE CINQ CONTRATS**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

La loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 a institué le dispositif « emplois d'avenir » qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2012 et qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans et des personnes bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, peu ou pas qualifiés, par contrat aidé.

La Commune souhaite participer à cet effort d'insertion en créant 5 emplois d'avenir, dans les secteurs suivants :

- un emploi en espaces verts,
- un emploi au garage, pour des missions de mécanicien,
- un emploi à la voirie, pour la spécialité maçonnerie
- un emploi au bâtiment, pour la spécialité peintre
- un emploi dans le secteur petite-enfance, à la halte-garderie.

Le contrat est un contrat de droit privé dont la durée est d'au moins un an et au maximum de trois ans. La rémunération est au moins égale au SMIC.

Le montant de l'aide de l'État pour les emplois d'avenir est égal à 75 % du taux horaire brut du SMIC.

✎ A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les contrats susvisés, ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

*Interventions de Mmes MACHANEK et MONTFORT.*

## **9 – ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES : NÉGOCIATION PAR LE CENTRE DE GESTION D'UN CONTRAT GROUPE**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Une délibération du 13 décembre 2007 avait donné mandat au Centre de Gestion afin de procéder à la consultation et à la négociation d'un contrat groupe avec une entreprise d'assurance couvrant les risques statutaires. Un contrat avec DEXIA-SOFCAP couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2013 avait été conclu.

Le contrat arrivant prochainement à échéance, le Centre de Gestion va devoir relancer une procédure de consultation. Il convient donc de confier au Centre de Gestion la charge de négocier un contrat groupe et de se réserver la faculté d'y adhérer si les conditions proposées ne paraissent pas satisfaisantes.

✎ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a missionné le Centre de Gestion pour engager la procédure de consultation, en vue de souscrire le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel.

*Observation de Mme MACHANEK.*

## **10 – LOGEMENTS DE FONCTION : MODIFICATION DES EMPLOIS CONCERNÉS**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Par la délibération du 28 mai 2010 le Conseil Municipal a révisé la liste des emplois bénéficiaires de logements et véhicules de fonction. A cette occasion, le conseil municipal a réduit :

- de 9 à 2 le nombre d'emplois bénéficiaires d'un logement par nécessité absolue de service
- de 3 à 2 le nombre d'emplois bénéficiaires d'un logement par utilité de service

Depuis, les conditions d'organisation des services ont évolué.

D'une part, le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 est venu modifier le régime juridique des logements de fonction. Les logements par utilité de service sont remplacés par des logements mis à disposition par convention précaire avec astreinte. Selon cette nouvelle réglementation, l'agent logé paie 50% de la valeur locative des locaux ainsi que les charges locatives, impôts et taxes liés à l'occupation des locaux. En contrepartie, l'agent assure des astreintes.

D'autre part, le fonctionnement des services étant par principe évolutif, certains logements n'ont plus lieu d'être occupés dans les mêmes conditions qu'il y a trois ans. Il en est ainsi des logements mis à disposition des postes de gardien(ne) de la Maison des associations, de Directeur(trice) général des services et de Directeur(trice) de la crèche collective.

En conséquence, la liste des postes avec logement de fonction est modifiée comme suit :

a) *Logements par nécessité absolue de service* :

Seul 1 emploi bénéficiaire d'un logement par nécessité absolue de service subsiste aujourd'hui : l'emploi de gardien du parc et de la salle Dumoulin, bénéficiaire d'un logement de type F4 situé 1 avenue Pierre de Nolhac.

b) *Logements par utilité de service* : il ne reste plus d'emploi avec logement par utilité de service

c) *Logements par convention précaire avec astreinte*

Une convention d'occupation précaire avec astreinte, confiée à un agent du service vie associative répond à des besoins de service en lien avec la mise à disposition de salles : le bon déroulement du service implique que l'emploi d'agent d'accueil-secrétariat en charge de la gestion des salles du service Vie associative soit bénéficiaire d'un logement par convention précaire avec astreinte, pour un logement de type F3 situé dans la Maison des Associations.

Quel que soit le type de concession, le paiement des taxes afférentes au logement incombe au fonctionnaire. La concession constitue un avantage en nature à déclarer au titre de l'impôt sur le revenu. La concession par nécessité absolue de service prive le titulaire de l'emploi du bénéfice de certaines primes.

👉 **L'Assemblée unanime a approuvé ces nouvelles dispositions.**

*Observation de Mme MACHANEK.*

## **11 – ASTREINTES VERSÉES DANS LE CADRE D'UNE MISE À DISPOSITION DU LOGEMENT DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS AVEC CONVENTION POUR OCCUPATION PRÉCAIRE**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le logement situé dans la maison des associations s'intègre dans le cadre précédemment évoqué, compte tenu des besoins en intervention ponctuelle et de la gestion de problèmes techniques imprévus.

Il convient donc de prévoir les indemnités dues à l'agent qui occupera le logement pour les astreintes de nuit en semaine et celles de journée et de nuit en week-end.

Le montant des astreintes est fixé par arrêté ministériel du 7 février 2002 : 1 nuit en semaine 10 €, 1 jour ou 1 nuit le we 18 €

Les temps d'intervention seront en priorité compensés par des temps de récupération : pour une heure d'intervention, la récupération est de 1h30 les nuits, dimanches et jours fériés, elle est de 1 heure pour 1 heure les samedis.

En cas de nécessité de service, ces temps pourront être rémunérés, selon les modalités fixées par décret : 1 nuit en semaine : 11€/h (de 18h à 22h) et 22€/h (de 22h à 7h), 1 jour ou 1 nuit en WE : 11€/h le samedi (7 h à 22 h) et 22€/h les dimanches et jours fériés

👉 **Le Conseil Municipal a approuvé les dispositions d'organisation des astreintes versées dans le cadre d'une mise à disposition du logement de la maison des associations avec convention pour occupation précaire, à compter du 1er avril 2013.**

## **12 – SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU 2 AU 5 AVRIL 2013**

**Rapporteur : Bruno RESSOUCHE**

Dans le cadre de la semaine du développement durable du 2 au 5 avril prochain, différentes animations destinées à sensibiliser les habitants, sont organisées, avec notamment l'évènement « partageons la rue » qui sera organisé le 6 avril sur le périmètre de la zone de rencontre en centre-ville. Cette animation associera les services de la commune et les associations qui se mobilisent pour investir l'espace public.

Cette journée vise plusieurs objectifs :

- permettre aux moyens de transport alternatif à la voiture, de s'approprier la rue
- découvrir le centre-ville sous un autre angle
- informer sur les nouvelles règles de circulation

Lors de cette journée, le Vélo Club Riomois va organiser un parcours de mobilité (sorte de gymkhana à vélo) afin d'inciter les habitants à utiliser leurs vélos et de les réhabituer à cette pratique.

Ainsi, la ville mettra à disposition des habitants 6 vélos de sa flotte (3 vélos à assistance électrique et 3 vélos classiques) afin de permettre à ceux ne possédant pas de vélos de participer à cet atelier.

➡ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à mettre 6 vélos de la Commune à disposition des habitants de Riom la journée du 6 avril 2013.**  
*Intervention de M. ZICOLA.*

## **13 – PARTENARIAT AVEC LA SAFER : CONVENTION-CADRE**

**Rapporteur : Bruno FREGONESE**

Riom Communauté va adhérer à l'outil Vigifoncier mis en place par la SAFER.

Cet outil permet à Riom Communauté et aux 11 communes de la communauté, de consulter sur internet les notifications des déclarations d'intention d'aliéner SAFER.

Riom Communauté adhère pour l'ensemble du territoire, ce service sera donc gratuit pour les communes.

En revanche, la SAFER demande à ce que les communes délibèrent afin d'adopter une convention cadre avec la SAFER.

La convention-cadre propose les divers services que peut offrir la SAFER à une collectivité locale et que la Commune pourra solliciter une fois cette convention signée :

- Veille foncière et connaissance du marché ;
- Enquête et décision de préempter ;
- Lutte contre la spéculation foncière ;
- Réalisation d'études agricoles et foncières ;
- Prospections et négociations foncières (constitution de réserves et/ou acquisitions sous emprise des différents projets) ;
- Gestion temporaire du patrimoine foncier de la collectivité...

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé la convention cadre et la fiche opérationnelle « Veille foncière – VIGIFONCIER et connaissance du marché foncier » avec la SAFER.**  
*Interventions de MM. ZICOLA et BARDY.*

## **14 – ANCIEN LYCÉE GILBERT ROMME : AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION DE DÉCONSTRUCTION**

**Rapporteur : Bruno FREGONESE**

Une convention de financement de l'opération de déconstruction de l'ancien lycée Gilbert Romme a été signée entre la Ville de Riom et la Région le 7 mars 2012.

Les travaux de démolition sont désormais achevés et le bilan financier de l'opération s'élève à 1 361 690 € pour un montant estimé de 1 673 160 €.

En conséquence, un avenant n° 1 à la convention de financement visant à régulariser le coût et à ajuster la participation de la Ville de Riom à la somme de 680 845 € (au lieu des 836 580 € prévus) est proposé à la signature.

-  Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de financement de l'opération de déconstruction de l'ancien lycée Gilbert Romme à Riom.  
*Observation de M. ZICOLA.*

#### **15 – ANCIEN QUAI DE TRANSFERT 58 ROUTE D'ENNEZAT : AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET DE RESTITUTION AVEC LE SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE**

**Rapporteur : Bruno FREGONESE**

Par convention du 20 mai 2011, intervenue entre le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) et la commune de Riom, ont été définies les conditions de restitution à cette dernière de l'ancienne déchetterie située route d'Ennezat, parcelle YO n°377.

Cette convention prévoit la remise du terrain en état naturel après démolition des constructions. Ces travaux doivent être réalisés au plus tard le 31 décembre 2013.

Entre temps, l'association du Golf de Riom, qui devrait récupérer l'usage de ce foncier, a émis le souhait de conserver le hangar situé au sud de la parcelle. Il a donc été convenu, que la convention du 20 mai 2011 soit revue pour intégrer la conservation de ce bâtiment. Le Syndicat procèdera toutefois au désamiantage et donc à la dépose de la toiture. Le Golf aura en charge la repose d'une toiture neuve dans le cadre d'une mise à disposition ou cession à intervenir entre la commune et l'association.

-  Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'occupation précaire et de restitution de l'ancienne déchetterie de la route d'Ennezat.

#### **16 – PATRIMOINE BATI DE LA COMMUNE : AUTORISATIONS DE TRAVAUX**

**Rapporteur : Gérard SOULIER**

-  A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à déposer au nom de la Commune, toutes les autorisations réglementaires, nécessaires à la réalisation des travaux suivants : réfection des toitures des gymnases du Parc des fêtes et de Régis Chabert, du bâtiment central des Abattoirs, ainsi que la toiture terrasse du pavillon / changement des portes d'entrée du Gymnase Régis Chabert et du Forum Rexy / démolition partielle de la chaufferie de la Mairie Annexe / isolation coupe-feu du local rangement du judo et du local professeur du Gymnase Régis Chabert.  
*Interventions de M.*

#### **17 – RUE DES BOULES : CESSIION GRATUITE**

**Rapporteur : Bruno FREGONESE**

-  Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté la cession gratuite, dans le cadre d'une succession, de la parcelle BT n° 681 de 40 m<sup>2</sup>, située rue des Boules pour être intégrée au domaine public.  
*Intervention de M. ZICOLA.*

#### **18 – RUE DE SAINT DON : ACQUISITIONS FONCIÈRES**

**Rapporteur : Bruno FREGONESE**

-  Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté l'acquisition de 42 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle AE n° 11 au prix de 3 360 € pour le cheminement piéton permettant l'accès aux zones AUB de Saint Don et de 34 m<sup>2</sup> à prendre sur les parcelles AE n° 9, 10 et 11 au prix de 680 € pour l'alignement.

## 19 – RUE DU CREUX : ACQUISITIONS FONCIÈRES

Rapporteur : Bruno FREGONESE

- ➡ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté l'acquisition des parcelles BC n° 201 de 17 m<sup>2</sup> au prix de 340 € et BC n° 225 de 43 m<sup>2</sup> au prix de 860 €, situées rue du Creux, pour être intégrées au domaine public.

## 20 – AFU DES TONNELLES : DÉNOMINATION DE VOIE

Rapporteur : Bruno FREGONESE

L'Association Foncière Urbaine des Tonnelles a obtenu un permis d'aménager créant ainsi 22 lots dont 21 constructions individuelles et une voirie intérieure. Sur proposition de l'A.F.U. la voie interne sera dénommée rue des Tonnelles.

L'affectation des numéros de voirie sera réalisée en même temps et tiendra compte du futur aménagement de la zone AUb2 accolée au périmètre de l'A.F.U. des Tonnelles.

- ➡ Accord a été donné par le Conseil Municipal, à l'unanimité, de dénommer cette voie : rue des Tonnelles.  
*Observation de M. ZICOLA.*

## 21 – PASSAGE DE CANALISATIONS PRIVÉES SOUS LE DOMAINE PUBLIC : FIXATION DE TARIF

Rapporteur : Bruno FREGONESE

A l'occasion de la délivrance de son permis de construire, l'entreprise GEDIMAT s'est vue prescrire la construction d'un bassin de rétention qui nécessite de faire passer les collecteurs sous la voie publique, afin d'établir une jonction entre les deux parcelles dont l'entreprise est propriétaire.

La réalisation de cet équipement privé sous le domaine public est soumise au paiement d'une redevance fixée forfaitairement à 50 € par an.

- ➡ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le tarif proposé.

## 22 – RÉPARTITION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2013 ATTRIBUÉE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DES COLLÈGES ET LYCÉES

Rapporteur : Pierrette CHIESA

- ➡ Compte tenu du nombre de leurs licenciés, les associations sportives ont obtenu du Conseil Municipal, par vote unanime : 483 € pour le Collège Jean Vilar / 380 € pour le Collège Michel de l'Hospital / 521 € pour le Collège Pierre Mendès France / 705 € pour le Lycée Pierre Joël Bonté / 179 € pour le Lycée Professionnel Marie Laurencin / 732 € pour le Lycée Claude et Pierre Virlogeux.  
*Interventions de Mme MACHANEK et M. ZICOLA.*

## 23 – VÉLO CLUB RIOMOIS : ACOMPTE SUR SUBVENTION – CONVENTION

Rapporteur : Pierrette CHIESA

Une subvention de 4 000 € a été inscrite au budget primitif pour permettre à l'association « Vélo Club Riomois » l'organisation de la manifestation du Cyclocross (11<sup>ème</sup> édition) le 10 novembre prochain.

L'organisation de cette manifestation nécessitant l'engagement de certains frais préalablement à sa tenue, il est proposé de verser, dès à présent, à l'association la subvention de 4 000 €, telle que prévue dans la convention.

- ➡ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la convention et a autorisé le Maire à la signer.

## **24 – FONDS D'INITIATIVES SPORTIVES**

**Rapporteur : Pierrette CHIESA**

- ✎ A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé le versement d'une subvention de :
- 700 € au Football Club Riomois pour contribuer aux frais engagés par l'association pour la création d'une section féminine,
  - 300 € au Cercle des Nageurs Riomois pour son déplacement aux Championnats de France de Nationale 2 à Montpellier du 22 au 24 mars 2013,
  - 150 € à Diabolo Fraise pour sa participation à la journée d'inauguration de la zone de rencontre le 6 avril prochain, dans le cadre de la semaine sur le développement durable.
- Interventions de Mme MACHANEK et M. ZICOLA.*

## **25 – ÉCOLE PIERRE BROSSOLETTE : DÉSFFECTATION DE LOGEMENTS**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le passage du statut d'institutrice à celui de professeur d'école fait que la Commune est de moins en moins sollicitée pour mettre à disposition des logements de fonction, les professeurs des écoles ne bénéficiant pas de ces dispositions.

Aussi, il est proposé de lancer une procédure de désaffectation de deux logements d'institutrices situés dans l'enceinte de l'école Pierre Brossolette, pour des besoins des services publics municipaux dans le cadre, entre autres, des saisons culturelles, des manifestations relatives aux foires et marchés.

- ✎ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de solliciter du Préfet la désaffectation de ces deux logements d'institutrice.

## **26 – FÊTE DES VOISINS : ADHÉSION DE LA COMMUNE À L'ASSOCIATION NATIONALE « IMMEUBLES EN FÊTE »**

**Rapporteur : Joseph PELLIZZARO**

L'association nationale « Immeubles en Fête » organise cette année la 14<sup>ème</sup> édition de la « fête des voisins ». En ce qui concerne la commune, près d'une trentaine de « fête des voisins » a été recensée à ce jour.

Pour l'organisation de ce temps festif, les associations organisatrices font appel à l'association nationale pour l'obtention de lots consistant en différents supports tels qu'affiches, tracts, badges, tee shirts, ballons...

Cependant, ces outils de communication ne pouvant être fournis gratuitement, une adhésion de la commune à l'association nationale permettrait de réaffirmer ses valeurs de solidarité et plus concrètement de faire bénéficier aux associations organisatrices des différents supports de communication demandés.

- ✎ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'adhésion de la Commune à l'association nationale pour un montant de 900 € pour 2013.
- Observations de Mme MONTFORT et M. ZICOLA.*

## **27 – PARTENARIAT AVEC LA SNCF : AVENANT À LA CONVENTION RELATIVE À LA PRESTATION INDEMNITÉ DE GARDE À LA CRÈCHE**

**Rapporteur : José DUBREUIL**

Depuis 2010, une convention d'objectif et de financement a été signée avec la SNCF qui verse, pour les enfants de ses agents, une prestation dédiée aux structures pour la petite enfance.

Cette année, l'indemnité de « garde crèche » prend en compte le nombre d'heures de garde facturées aux familles mais n'est plus limitée par un plafond à compter du 1er janvier 2013.

Il convient donc de signer un avenant à la convention initiale prenant en compte ces modifications.

- ✎ A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation indemnité de garde crèche SNCF.

## **28 – MISE À DISPOSITION DE L'AARJ DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE P. BROSSOLETTE POUR LES ACTIVITÉS DES VACANCES SCOLAIRES DE PRINTEMPS 2013**

**Rapporteur : José DUBREUIL**

L'Association de l'Agglomération Riomaise pour la Jeunesse (AARJ) a sollicité des locaux pour organiser des activités à destination des jeunes de 11 à 14 ans, dans le cadre des vacances scolaires de printemps.

Par conséquent, la commune va mettre à disposition de l'AARJ une partie des locaux de l'école P. Brossolette, l'association s'engageant à rendre compte des conditions d'occupation.

✎ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une partie de l'école élémentaire P. Brossolette à l'AARJ pour les vacances de printemps.**

**Interventions de M. ZICOLA.**

## **29 – INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES (INSEE) : CONVENTION DE DÉMATÉRIALISATION DE DONNÉES ÉLECTORALES**

**Rapporteur : Evelyne JULIEN PALUMBO**

Dans le cadre de la dématérialisation des actes et des échanges entre administrations, une convention avait été signée suite à une délibération du 12 septembre 2011. Cette dernière autorisait la transmission des données sous forme électronique via l'application AIREPPNET.

L'achat d'un nouveau logiciel métier (ADAGIO) en 2012, et la mise en place par l'INSEE du Système de Dépôt de Fichier Intégré (SDFI) permet dorénavant l'envoi direct par le logiciel éditeur sans passer par une plateforme intermédiaire.

La mise en place de cette dématérialisation ne nécessite aucun investissement financier, les tests effectués ont permis de constater la compatibilité entre le logiciel élection de la Commune et l'application de l'INSEE.

✎ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer avec l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques la convention d'une durée de 5 ans pour le passage au système SDFI.**

## **30 – PROCESSUS DE VERBALISATION ÉLECTRONIQUE : CONVENTION AVEC L'ÉTAT**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

L'Agence Nationale de Traitement Informatisé des Infractions est chargée de la mise en œuvre de la verbalisation électronique et du traitement des messages d'infraction adressés par les collectivités territoriales.

Cette Agence étatique, représentée par le Préfet du Puy de Dôme, propose de définir par convention, les modalités réciproques de gestion de ce nouveau dispositif.

L'Agence fournit à la commune les logiciels et divers formulaires, se charge de traiter les courriers des contrevenants, édite les avis de contraventions....

En outre, le Préfet procède au versement de la subvention plafonnée à 50 % de la dépense, dans la limite de 500 € par terminal.

La commune devra acquérir les terminaux nécessaires à l'équipement des agents de police et s'assurer de la maintenance des appareils et logiciels.

✎ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention proposée par le Préfet.**

## **31 – COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

L 2122-22-4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 193 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

	Dossiers	ETS/LOT/CP	Notif	Montant HT
10034	Maîtrise d'œuvre serres	PHYSALID 49170 SAVENNIERES JP MANAUD 63200 RIOM PHYSALID 49170 SAVENNIERES et JP MANAUD 63200 RIOM	12/01/12 21/06/12	Avenant 626,64 Avenant 626,64 Avenant Fixation du coût de réalisation des travaux
10056	Fourniture de produits laitiers et ovo-produits	ROUX AUVERFRAIS 63100 CLERMONT-FERRAND	10/05/12	Avenant Augmentation des prix ovo-produits
10059.1.12	Fourniture viande crue et cuite (1er trim subséquent)	POMONA PASSION FROID 69805 ST PRIEST	04/01/12	11 006,27
10059.2.12	Fourniture viande crue et cuite (2ème trim subséquent)	POMONA PASSION FROID 69805 ST PRIEST	13/04/12	7 225,40
10059.3.12	Fourniture viande crue et cuite (3ème trim subséquent)	POMONA PASSION FROID 69805 ST PRIEST	03/07/12	6 821,10
10059.4.12	Fourniture viande crue et cuite (4ème trim subséquent)	POMONA PASSION FROID 69805 ST PRIEST	03/10/12	5 438,60
11001	Maîtrise d'œuvre Parc des fêtes	ENOPHI 63800 COURNON	10/07/12	Avenant 3 : Précision sur avenant I
11014	OPC -Travaux d'aménagement VRD Avenue Cdt Madeline	OPTIMHOME TERRET 03200 VICHY	01/03/12	15 470,00
11025	Réaménagement du plan d'eau du parc de Virlogeux	GUINTOLI 63430 PONT DU CHÂTEAU	10/02/12 29/02/12	Avenant 3 300,00 Avenant 6 830,00
11027	Matériel de signalisation horizontale	Lot 1 : AXIMUM 76100 ROUEN Lot 3 : AXIMUM 76100 ROUEN Lot 3 : AXIMUM 76100 ROUEN	06/03/12	14 165,00 14 895,00 5 138,00
11030	Riom magazine (conception, impression et régie publicitaire) (montant estimatif sur 3 ans)	Lot 01 : VICE VERSA 63000 CLERMONT-FERRAND Lot 02 : DECOMBAT 63200 GERZAT	04/10/12 04/10/12	Avenant augmentation du seuil maxi de 5 000,00 Avenant augmentation du seuil maxi de 5 000,00
11050	Logiciel de gestion des achats et des stocks	ADUCTIS 91571 BIEVRES	29/02/12	18 090,00
11054	Maîtrise d'œuvre démolition et confortements de l'ilot Grenier	ENOPHI 63800 COURNON	29/03/12 10/07/12	2 975,99 11 850,00
11064	Modification du PSMV (tranches ferme et conditionnelles)	GHECO 17000 LA ROCHELLE	11/01/12 13/02/13	40 750,00 Avenant prolongation de délai
11069	Achat d'équipement de protection individuelle (marché de 2ans)	MEDICCENTRE 63000 CLERMONT FD	17/01/12	Maxi 20 000,00
11070	Travaux d'aménagement de bureaux au service accueil de l'Hôtel de Ville	LOUIS GENESTE 63100 CLERMONT-FERRAND	08/03/12	Avenant 3795,39
11071	Maintenance des autocom (marché de 5 ans)	NEXTIRAONE 63170 AUBIERE	10/02/12	19 349,05
12001	Contrôle technique véhicules (marché de 3 ans)	CCT Pascal NIGON 63200 RIOM	29/03/12	Maxi 10 000,00
12002	Fourniture espaces verts (marché de 3 ans)	Lot 1 : NATURALIS 21604 NEUVIC Lot 2 : PHYTO SEM 63430 PONT DU CHÂTEAU Lot 3 : NATURALIS 21604 NEUVIC Lot 4 : NATURALIS 21604 NEUVIC Lot 5 : DURANTIN 69390 CHARLY	27/04/12	Maxi 60 000,00 Maxi 27 000,00 Maxi 33 000,00 Maxi 45 000,00 Maxi 27 000,00
12003	Mobilier urbain (marché de 3 ans)	Lot 1 : DECOPIERRE 63200 RIOM Lot 2 : GHM 52220 SOMMEVOIRE Lot 3 : SERI 86100 CHATELLERAULT Lot 4 : PLASTIC OMNIUM 69007 LYON Lot 5 : ACTIVIA 94800 VILLEJUIF Lot 6 : ACTIVERT 63200 RIOM	28/03/12 06/04/12 06/04/12 06/04/12 10/04/12 06/04/12	Maxi 15 000,00 Maxi 60 000,00 Maxi 66 000,00 Maxi 10 500,00 Maxi 21 000,00 Maxi 12 000,00
12004	Maîtrise d'œuvre travaux dans les groupes scolaires	G et O Architecture 63200 MOZAC	19/03/12 10/07/12	9 150,00 Avenant 2 000,00

	Contrôle Technique Maîtrise d'œuvre travaux dans les groupes scolaires	ALPES CONTROLES 63000 CLERMONT-FERRAND	18/04/12	1 200,00
12005	Maîtrise d'œuvre péril immeuble 28 rue Lafayette	ENOPHI 63800 COURONON CS2N 63100 CLERMONT FD OUEST COORDINATION 63100 CLERMONT FD	27/02/12	6 800,00 2 100,00 4 100,00
12006	Contrôle des aires de jeux (Marché de 4ans)	SPORTEST 44310 ST PHILIBERT DE GRAND LIEU	22/06/12	4 790,00
12007	Etude de définition pour le renouvellement du patrimoine arboré (tranches ferme et conditionnelles)	SYCOMORE PAYSAGE 63100 CLERMONT FD  SARL Auvergne Architecture Revalorisation 63960 VEYRE MONTON Alain VALETTE 34090 MONTPELLIER FS CONSEIL 63100 CLERMONT FD Simon DESCHAMPS 63000 CLERMONT FD SYCOMORE PAYSAGE 63100 CLERMONT FD	03/05/12     10/07/12	18 000,00  4 655,00 4 710,00 5 610,00 5 285,00 Avenant prolongation de délai
12008	Location photocopieurs (marché de 5 ans)	RICOH 94150 RUNGIS	24/02/12	40 656,52
12009	Entretien des espaces verts dans les cimetières	ESAT LE PAILLERET LA GRAVIERE 63200 MOZAC	21/06/12	TF : 11 057,75 TC1 : 11 389,48 TC2 : 24 375,00 TC3 : 11 731,16 TC4 : 25 106,25
12010	Achat Mobilier Bureau	BUREAUCLASS 63100 CLERMONT FD	16/03/12	8 825,00
12012	Logiciel Gestion informatisée du courrier	C LOGIK 83500 LA SEYNE	16/05/12	7 950,00
12013	Evolution structure virtualisée	ABICOM 63170 AUBIERE	13/03/12	46 790,00
12014	Achat de mobilier pour la salle Dumoulin	SOVADIS 0303150 VARENNES SUR ALLIER	13/07/12	51 421,60
12015	Travaux de réfection Faubourg de Layat	Lot 3 : DELIMA 63800 COURNON	24/05/12	134 795,00
12016	Travaux de réfection toitures aux abattoirs	SUCHEYRE 63200 RIOM	15/05/12 17/09/12 25/10/12	64 827,00 Avenant : 5 635,00 et prolongation délai Avenant : 5 208,00 et prolongation délai
12018	Machine de mise sous pli	PITNEY BOWES 93456 LA PLAINE ST DENIS	16/08/12	9 352,00
12020	Fourniture de plomberie traditionnelle (marché sur 1 an et 8 mois)	LORANS 35000 RENNES	31/05/12	Maxi 30 000,00
12021	Eglise du Marthuret : travaux accessibilité et de restauration de la maison paroissiale	Lot 01 : GENESTE 63100 CLERMONT-FD  Lot 02 : COMTE 42607 CHAMPDIEU CEDEX Lot 03 : COMTE 42607 CHAMPDIEU CEDEX Lot 04 : DUMONT 03300 CUSSET Lot 05 : L'ATELIER DU VITRAIL 87005 LIMOGES Lot 06 : MAURICE NAILLER 63100 CLERMONT FD	09/07/12	76 227,01  22 694,79 21 131,14 6 899,80 6 000,00 9 960,78
12022	MBC réfection de pavés (marché de 3 ans)	DELIMA 63800 COURNON	16/08/12	Maxi 190 000,00
12023	Maintenance de l'installation de pompage Parc du Cerey (marché de 4 ans)	SEMERAP 63200 RIOM	06/06/12	Maxi 88 000,00
12024	Lavage de vitres et nettoyage des locaux	ANETRA 63000 CLERMONT FD	21/06/12	7 651,00
12026	Fourniture papier photocopie (sur 3 ans)	Lot 1 : PGDIS 63200 MOZAC Lot 2 : PGDIS 63200 MOZAC	24/07/12 24/07/12	12 000,00 1 500,00
12027	Feu d'artifice du 14 juillet	SODIP Pyrotechnie 63800 COURNON	BC	14 214,05
12029	Achat de vêtements de travail pour le service des sports	MEDIC CENTRE 03410 DOMERAT	21/06/12	Maxi 6 000,00

12030	Achat de véhicules	Lot 01 : ESPACE AUTOMOBILE AUVERGNE 63200 MALAUZAT	08/09/12	15 938,35 TTC
		Lot 02 : GARAGE SOVECA 63360 GERZAT	24/08/12	36 067,08 TTC
		Lot 03 : THOMAZET 63170 AUBIERE	24/08/12	4 365,40 TTC
		Lot 04 : MARTENAT AUVERGNE 63000 CLERMONT FD	24/08/12	10 287,30 TTC
12031	Achat de matériel de motoculture	Lot 1 : DORAT 63800 COURNON	29/08/12	17 190,00
		Lot 2: DORAT 63800 COURNON		16 700,00
		Lot 3 : LAURENT 63119 CHATEAUGAY		3 800,00
		Lot 4 : DORAT 63800 COURNON (TF et 2 TC)		5 620,00
		Lot 5 : DORAT 63800 COURNON		3 700,00
		Lot 6 : DORAT 63800 COURNON		4 200,00
		Lot 7 : LAURENT 63119 CHATEAUGAY		4 200,00
		Lot 8 : BOYER 63000 CLERMONT FD	24/08/12	1 742,36
		Lot 9 : DORAT 63800 COURNON	29/08/12	2 113,00
		Lot 10 : DORAT 63800 COURNON		1 050,00
12032	Achat d'outillage	Lot 01 : MACC 86104 CHATELLERAULT CEDEX	Néant BC	998,00
		Lot 02 : LEGALLAIS 69120 VAULX EN VELIN		245,00
		Lot 03 : GAYON 75015 PARIS		161,64
		Lot 04 : LEGALLAIS 69120 VAULX EN VELIN		558,49
		Lot 05 : DESCOURS ET CABAUD 63000 CLERMONT FD		259,00
		Lot 06 : LEGALLAIS 69120 VAULX EN VELIN		53,96
		Lot 07 : COULEURS DE TOLLENS 63000 CLERMONT FD		3 210,00
		Lot 08 : DESCOURS ET CABAUD 63000 CLERMONT FD		539,00
		Lot 09 : CHAPIER 03000 ARVERMES		170,00
		Lot 10 : LEGALLAIS 69120 VAULX EN VELIN		55,83
		Lot 11 : GAYON 75015 PARIS		203,56
		Lot 12 : TIBEM 63200 RIOM		621,00
		Lot 13 : TIBEM 63200 RIOM		710,00
		Lot 14 : DESCOURS ET CABAUD 63000 CLERMONT FD		940,34
12033	Achat de matériel logistique	Lot 01 : DOUBLET 59710 AVELIN	Néant BC	596,00
		Lot 02 : DOUBLET 59710 AVELIN		894,00
		Lot 03 : DOUBLET 59710 AVELIN		2 450,00
		Lot 04 : GED EVENT 42000 ST ETIENNE		795,00
		Lot 05 : GED EVENT 42000 ST ETIENNE		549,00
12034	Achat de de gros matériel	Lot 01 : QUINCAILLERIE ANGLES 19100 BRIVE	27/08/12	10 890,00
		Lot 02 : CHAPIER 03000 ARVERMES	12/11/12	12 261,87
		Lot 03 : AB MAT 07400 MEYSSE	30/08/12	6 900,00
		Lot 04 : GARAGE SOVECA 63360 GERZAT	27/08/12	4 500,00
12035	Création d'un sas groupe scolaire Jean Rostand	Lot 01 : BALTAZAR 63200 RIOM	01/06/12	12 868,00
			05/11/12	Avenant : 2 557,20
		Lot 02 : BALTAZAR 63200 RIOM	01/06/12	4 662,81
		Lot 03 : BALTAZAR 63200 RIOM		3 994,24
		Lot 04 : BALTAZAR 63200 RIOM		3 926,00
12036	Création d'une salle de repos groupe scolaire Pierre Brossolette	ALGECO SAS 69881 MEYZIEU	01/06/12	114 468,00
			31/10/12	Avenant : 3 150,00
12037	Matériel de nettoyage	Lot 1 : DETERCENTRE 63800 COURNON	20/08/12	2 025,90
		Lot 2-1 : DETERCENTRE 63800 COURNON	20/08/12	3 526,00
		Lot 2-2 : DESCOURS 63000 CLERMONT FD	29/08/12	1 360,00
		Lot 3 : FCH 69140 RILLEUX LA PAPE	13/10/12	5 722,60

		Lot 4 : FCH 69140 RILLEUX LA PAPE Lot 5 : LE GOFF 63000 CLERMONT FD	14/08/12 13/08/12	4 504,00 718,20
12038	Travaux éclairage publics 2012	EIFFAGE ENERGIE 63202 RIOM	20/07/12 06/02/12	218 433,50 Avenant : 4 317,00
12040	Etude urbaine et pré- opérationnelle quartier gare de Riom	INTERLAND 69006 LYON  ADEQUATION 69006 LYON SCE 69500 BRON TECHNI-CITE 69110 ST FOY LES LYON	18/09/12	35 950,00  15 650,00 18 250,00 14 550,00
12041	Fournitures agrégats (sur 3 ans)	STB TRANSPORT 63140 CHATEL GUYON	13/09/12	Maxi 30 000,00
12042	Fournitures Signalisation verticale (marché de 3 ans)	SIGNAUX GIROD 63000 CLERMONT FD	23/08/12	Maxi 150 000,00
12043	Fournitures sel de neige (marché de 3 ans)	ROCK 68000 MULHOUSE	16/08/12	Maxi 150 000,00
12044	Etude de programmation des travaux de restructuration du GS M. Genest	AMOME CONSEILS 69512 VAULX EN VELIN	08/10/12	12 950,00
12045	Achat matériel informatique	ABICOM 63170 AUBIERE	30/07/12	32 923,00
12047	Travaux de rénovation de toiture logement gardien cimetière	CHAMBREUIL 63410 MANZAT	30/08/12	14 554,40
12049	Aires de jeux extérieurs et mobiliers ludique : achat et installation	PRODULIC 37210 VOUVRAY	26/11/12	TF : 15 707,14 TC1 : 22 448,01 TC2 : 6 274,29
12050	Maîtrise d'œuvre pour la création de la cuisine centrale et la mise en conformité des satellites Contrôle Technique  Coordination sécurité santé	ARWYTEC 75011 PARIS  SOCOTEC 63000 CLERMONT- FERRAND DEBOST 03200 VICHY	07/12/12  28/12/12 17/12/12	130 900,00  5 993,00 2 774,00
12051	Travaux péril immeuble 28 rue Lafayette (Propriété M. BONHOMME)	Entreprise SANCHEZ	03/10/12	59 338,99
12052	Aménagement paysager de l'avenue du Stade	SENEZE CHARLOT 63500 SAUVAGNAT SAINTE MARTHE	26/10/12	TF : 15 669,94 TC1 : 3 303,52 TC2 : 3 698,50
12060	Entretien des poteaux incendie	VEOLIA EAU 42406 SAINT CHAMOND	21/11/12	8 750,00
12061	Travaux de remplacement de poteaux et bouches incendies	SADE C.G.T.H. 63100 CLERMONT- FERRAND	26/10/12	21 978,00
12062	Nettoyage et balayage de parcelles	VEOLIA PROPRETE 63000 CLERMONT FD	BC	5 382,00
12067	Fourniture de couches pédiatriques jetables (groupement suivi par CC Volvic)	CELLULOSES DE BROCELIANDE	07/01/12	54 568,00

L 2122-22-5° De décider de la conclusion et de la révision du louage des parkings rue de la Harpe et des jardins pour une durée n'excédant pas douze ans ;

### **PARKINGS**

- ◆ Résiliation pour l'emplacement de parking n° 45, 2<sup>ème</sup> niveau.
- ◆ Résiliation pour l'emplacement de parking n° 67, 3<sup>ème</sup> niveau.
- ◆ Résiliation pour l'emplacement de parking n° 31, 2<sup>ème</sup> niveau.
- ◆ Résiliation pour l'emplacement de parking n° 8, 1er niveau.
- ◆ Location du parking n° 8, 1er niveau, à temps complet, moyennant un loyer mensuel de 45,62 €.
- ◆ Location du parking n° 31, 2<sup>ème</sup> niveau, à temps complet, moyennant un loyer mensuel de 41,05 €.
- ◆ Location du parking n° 45, 2<sup>ème</sup> niveau, de jour, moyennant un loyer mensuel de 22,82 €.
- ◆ Location du parking n° 67, 3<sup>ème</sup> niveau, à temps complet, moyennant un loyer mensuel de 36,48 €.

### **GARAGE RUE ANTOINE ARNAUD/AVENUE ARCHON DESPEROUSES**

- ◆ Location du garage n° 2, à temps complet, moyennant un loyer mensuel de 50 €.

**JARDINS DU COURIAT**

- ◆ Résiliation au 30 novembre 2012 de la convention pour 172 m<sup>2</sup> sur la parcelle CK n°100.
- ◆ Parcelle relouée au 1<sup>er</sup> décembre 2012
- ◆ Résiliation au 30 novembre 2012 de la convention pour 91 m<sup>2</sup> sur la parcelle CK n°100
- ◆ Parcelle relouée au 1<sup>er</sup> décembre 2012

**JARDINS DES MOULINS**

- ◆ Résiliation au 31 octobre 2012 de la convention pour 100 m<sup>2</sup> sur la parcelle BK n°34p-205p194p
- ◆ Parcelle relouée au 1<sup>er</sup> novembre 2012
- ◆ Résiliation au 31 janvier 2013 de la convention pour 157 m<sup>2</sup> sur la parcelle BK n°388p
- ◆ Parcelle relouée au 1<sup>er</sup> octobre 2012
- ◆ Location au 15 novembre 2012 de 61 m<sup>2</sup> sur la parcelle BK n°194p
- ◆ Location au 1<sup>er</sup> février 2013 de 80 m<sup>2</sup> sur la parcelle BK n°270p à

- L 2122-22-7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- ◆ Suppression de la Régie de Recettes et d'Avances de la Régie Séjours d'été à Loubeyrat.

- L 2122-22-8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

**Concessions :**

<b><u>30 ans</u></b>	<b><u>50 ans</u></b>	<b><u>15 ans</u></b>
4 renouvellement	6 achats	1 achat
4 achats		

**Cases columbarium :****30 ans**

1 renouvellement

- L 2122-22-11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- |                                    |  |             |
|------------------------------------|--|-------------|
| BUREAU VERITAS                     | - Maintenance, vérification gaz          | 1 631,32 €  |
|                                    | - Vérification électrique 2 Mairies      | 1 106,30 €  |
| PEYTAVIN                           | - Maîtrise d'œuvre salle Dumoulin        | 28 066,15 € |
| GANDRILLE, Architecte              | - Pêril C. (expertise) / B.              | 1 528,49 €  |
| SOCOTEC                            | - Contrôle technique église du Marthuret | 1 411,28 €  |
|                                    | - Contrôle technique Archives            | 1 064,50 €  |
| SCTARL DEBOST, Architecte          | - Missions sécurité Dumoulin             | 3 469,36 €  |
| JP INGENIERIE BATIMENT             | - Mission CSPS Faubourg de Layat         | 804,66 €    |
| BGN – STE DE GEOMETRE              | - Relevé diverses voiries                | 430,56 €    |
|                                    | - Plan cimetière                         | 1 016,60 €  |
| Me MOLLIN, Huissier                | - Constat rue de la Charité              | 113,33 €    |
|                                    | - Constat avenue Madeline                | 518,05 €    |
| Dr POTOCKI-PETIT                   | - Expertise protection fonctionnelle     | 275,08 €    |
| CABINET D'AVOCATS TREINS KENNOUCHE | - Protection fonctionnelle               | 358,80 €    |
| POULET VIAN                        | - Procédure en référé                    | 2 627,80 €  |
| Me LANTERO, Avocat                 | - Étude sur les servitudes               | 1 500,00 €  |

- L 2122-22-16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, savoir, devant les juridictions civiles, pénales, administratives, quel que soit le degré, et de se constituer partie civile au nom de la commune ;

**RESSOURCES HUMAINES :**

- Agent communal c/ M. P. :
  - Citation d'appel en la cause devant le TGI de Clermont-Fd délivrée le 28.03.2011 à la requête d'un agent communal agressé afin que la Commune fasse connaître le montant du préjudice né du maintien de la rémunération de son agent pendant une ITT de 11 jours.
  - Réclamations chiffrées de la Commune présentées par courrier le 30.03.2011.
  - Jugement du tribunal correctionnel le 27.04.2012. Renvoi au 20.11.2012 pour les intérêts civils dans l'attente de diverses expertises pour déterminer la consolidation des préjudices.
  - Citation d'appel délivrée le 23.10.2012 pour l'audience du 24.10.2012
  - Demande de renvoi
  - Audience d'appel fixée au 10.04.2013
- Ville c/ G. :
  - Constitution de partie civile le 07.02.2013 devant le Tribunal Correctionnel aux côtés de deux agents agressés dans l'exercice de leurs fonctions.
  - Audience le 12.02.2013.
  - Délibéré au 05.03.2013.

**URBANISME – Secteur Sauvegardé :**

- Ville c/ C. – 28 boulevard Desaix : réalisation de portes de garage sans autorisation
  - P.V. transmis au Procureur le 26.05.2009
  - Courriers recommandés adressés à M. C. non récupérés : Procureur saisi
  - Courrier de M. C. adressé au Commissariat et Procureur le 04.12.2009
  - Dossier en cours chez le Procureur
- Ville c/ SCI T. ZA de Layat II : construction d'un mur de clôture sans autorisation
  - P.V. en date du 09.03.2010
  - Transmission au Procureur le 26.03.2010
  - Mur en partie scié
- Ville c/ S. – 10 rue Albert Evaux : changement de fenêtres, volets, portes sans autorisation et en PVC
  - P.V. en date du 01.06.2010
  - Transmission au Procureur le 21.06.2010
  - Rendez-vous sur place avec l'ABF pour trouver une solution amiable
  - Courrier à M. et Mme S. pour valider une mise en peinture de la porte de garage et fenêtres le 29.11.2010
  - Courrier du 21.12.2011 demandant la régularisation
- Ville c/ G. – 12 rue Saint Louis : non respect du permis de construire
  - P.V. en date du 28/06/2010
  - Transmission au Procureur le 21.07.2010
- Ville c/ C. – 16 rue Massillon : pose de menuiseries sans autorisation et non conforme
  - P.V. en date du 29/07/2010
  - Transmission au Procureur le 04.08.2010
  - Point fait avec assistante ABF afin de définir les interventions permettant de régulariser la situation le 05.11.2010
  - Travaux en cours
- Ville c/ C. – 83 boulevard Desaix : aménagement d'un local (coiffeur) sans autorisation (enseigne – modification aspect extérieur – EPR)
  - P.V. en date du 14/02/2011 notifié aux personnes
  - Transmission au Procureur le 15.03.2011
  - Convocation le 23.08.2011 à une procédure de médiation auprès de l'ASAVAIP à Clermont-Ferrand à laquelle Mme C. n'a pu assister.
  - Médiation avec Mme C. et son avocat qui s'est engagée à déposer des dossiers le 07.11.2011
  - Dépôt d'une déclaration préalable et d'une demande d'enseigne pour réaliser des travaux et régulariser la situation (en instruction) le 11.01.2012
  - Dossiers validés
  - Protocole d'accord signé le 19.03.2012 entre la Ville et Mme C. qui s'engage à réaliser les travaux de régularisation au plus tard en septembre 2012

- 04.10.2012 : travaux de peinture de façade réalisés, travaux de peinture de la vitrine **non réalisés.**
  - 05.10.2012 : courrier en relance à Mme C.
  - 22.01.2013 : courrier adressé au Procureur de la République pour lui faire part de cette non réalisation et du non-respect du protocole.
- Ville c/ C. – 17 faubourg de Bardon : travaux de ravalement et clôture sans autorisation
- P.V. en date du 14/02/2011
  - Transmission au Procureur le 15.03.2011
  - Dépôt dossier afin de régulariser le 24.05.2011
  - Travaux réalisés en partie
  - 19.06.2012 : courrier adressé à M. C. pour lui indiquer que les travaux ne sont que partiellement réalisés.
  - 31.07.2012 : courrier au délégué du Procureur, pour l'informer de la situation.
  - 10.12.2012 : courrier relance de M. C.
  - 19.12.2012 : information sur relance, donnée au Procureur.
- Ville c/ C. – Chemin du Maréchat : travaux sans autorisation et non régularisables
- P.V. en date du 05.05.2011
  - Notification à M. C. le 19.05.2011
  - Transmission au Procureur le 19.05.2011
  - Le Parquet de Clermont demande un complément de renseignements le 12.12.2011
  - Réponse adressée au Procureur le 29.12.2011
- Ville c/ Entreprise M. et Consorts B. – parcelle CK 103 – entrée Sud Riom : remblaiement de terre non autorisé
- P.V. en date du 13.07.2011
  - Arrêté interruptif de travaux le 13.07.2011
  - Notification à M. B., Mme B., l'Entreprise M. le 15.07.2011
  - Transmission au Procureur le 15.07.2011
  - Courrier le 22.07.2011 de l'entreprise M. pour informer la Ville qu'il s'agit de bonne terre que celle-ci sera retirée d'ici fin 2011.
  - Courriers adressés aux propriétaires et à l'entreprise pour relancer le 28.11.2011
  - Réponse de l'entreprise le 06.12.2011 qui ne peut tout enlever pour fin d'année mais qui s'engage à le faire dès que l'avancement de leur chantier leur permettra.
  - Septembre 2012, terres en partie étalées sur la parcelle (contraire à l'engagement de les enlever en totalité et non conforme à la réglementation relative au risque d'inondation), information donnée au commissariat qui fait remonter vers le Procureur.
  - 05.10.2012 : courrier adressé à l'entreprise pour l'informer que son intervention n'est pas conforme à son engagement de retirer toutes les terres et pour réitérer l'obligation d'évacuer l'intégralité des terres.
- Ville c/ L. – 9 rue Sirmon : pose de porte de garage et porte d'entrée sans autorisation et non conforme aux dispositions du Secteur Sauvegardé
- P.V. en date du 09.01.2012
  - Transmission au Procureur le 19.01.2012
  - Notification à M. et Mme L. le 19.01.2012
  - 06.02.2013 : rendez-vous pour entamer une procédure de médiation.
- Ville c/ L. – 5 bis rue Sirmon : pose de porte de garage sans autorisation et non conforme aux dispositions du Secteur Sauvegardé
- P.V. en date du 09.01.2012
  - Transmission au Procureur le 19.01.2012
  - Notification à M. et Mme L. le 19.01.2012
  - 06.02.2013 : rendez-vous pour entamer une procédure de médiation.
- Ville c/ N. – B. – 6 rue Anne Dubourg : pose de 3 fenêtres PVC sans autorisation et non conforme aux dispositions du Secteur Sauvegardé
- P.V. en date du 09.01.2012
  - Transmission au Procureur le 19.01.2012
  - Notification à M. N. et Mme B. le 19.01.2012
- Ville c/ S. – 13 rue Marivaux : pose de porte en PVC sans autorisation et non conforme aux dispositions du Secteur Sauvegardé

- P.V. en date du 09.01.2012
- Transmission au Procureur le 19.01.2012
- Notification à la S. le 19.01.2012
- Courriel le 03.05.2012 de la propriétaire pour informer qu'une procédure de régularisation (pose d'une nouvelle porte) est lancée.
- 30.07.2012 : dépôt d'une déclaration de travaux pour changer la porte. Délivrée le 09.10.2012
- Travaux de régularisation pas réalisés à ce jour.
- Ville c/ C. – 22 rue Marivaux : réalisation d'un ravalement sans autorisation et non conforme aux dispositions du Secteur Sauvegardié
  - P.V. en date du 27.03.2012
  - Transmission au Procureur du P.V. le 16.04.2012
  - Notification à M. C. le 16.04.2012 et à l'entreprise B.
- Ville c/ S. – Place Eugène Rouher / rue Alphonse Cornet : Absence de réalisation de stationnements (284 places)
  - Transmission au Procureur du P.V. le 16.07.2012
  - Notification à S. et à Riom Communauté le 16.07.2012
- Ville c/ C. – Vers la rue de Planchepaleuil : stationnement d'une caravane non conforme au PLU
  - Transmission au Procureur du P.V. le 21.09.2012
  - Notification à M. C. le 21.09.2012
- Ville c/ G. – 43 rue de Saint Don : construction d'un garage sans autorisation et non conforme au PLU
  - P.V. en date du 18.09.2012
  - Transmission au Procureur du P.V. le 13.11.2012
  - Notifications à M. G. le 13.11.2012
- Ville c/ H. – Le Maréchat : construction d'une structure bois sans autorisation et non conforme aux PLU et PPRI
  - P.V. en date du 19.09.2012
  - Transmission au Procureur du P.V. le 13.11.2012
  - Notifications à Mme H. le 13.11.2012
- Ville c/ H. – Le Maréchat : construction de deux bâtiments en bois sans autorisation et non conforme aux PLU et PPRI
  - P.V. en date du 29.11.2012
  - Transmission au Procureur du P.V. le 12.12.2012
  - Notifications à Mme H. le 05.12.2012

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE :**

- B. c/ Ville et SEMERAP :
  - Assignation devant le TGI signifiée le 23.03.2012 tendant à la remise en état du compteur d'eau potable et à la condamnation de la Commune à 5 000 € de dommages-intérêts pour violation du règlement de service et du préjudice afférent, outre 1 500 € au titre de l'article 700 du Code de procédure civile.
  - Prise en charge des procédures et frais de contentieux par l'assureur de la ville.
  - Conclusions incidentes sur l'irrecevabilité pour incompetence du TGI en juin 2012.
  - Audience de mise en état le 11.09.2012
  - Ordonnance de mise en état statuant sur l'incident le 25.09.2012 : rejet de l'incident
  - Conclusions en défense au fond en novembre 2012

#### **C. c/ Ville**

- Requête devant le tribunal administratif du 30.05.2012 tendant à l'annulation de la décision par laquelle la Commune de Riom a émis un avis défavorable au raccordement d'une parcelle au réseau ERDF.
- Conclusions en défense le 6.08.2012 et le 10.10.2012.
- Clôture de l'instruction le 30.11.2012

#### **VILLE DE RIOM c/ C.**

- Constitution de partie civile le 3.09.2012 devant le tribunal correctionnel dans le cadre de poursuites pour dégradations de barrières relevant du domaine public suite à accident de la voie publique sous l'emprise de l'alcool et en état de récidive.  
La commune réclame l'indemnisation du préjudice matériel subi, soit un montant de 59,97 €.

- Audience le 18.09.2012.
- Jugement du 2 octobre 2012. Le prévenu est reconnu coupable et en conséquence condamné sur les intérêts pénaux et sur les intérêts civils. La constitution de partie civile est déclarée recevable.
- Jugement signifié le 16.01.2013 à la Mairie. En attente de signification au condamné.

#### VILLE DE RIOM c/O.

- Assignation en référé devant le TGI sur le fondement de l'article 809 du code de procédure civile pour trouble manifestement illicite.
- Audience initialement fixée au 02.10.2012.
- Après de multiples renvois, l'audience s'est tenue le 06.12.2012.
- Ordonnance du 19.12.2012 fait droit à la demande de la Commune et condamne les époux O. à l'enlèvement de leurs caravanes, du cabanon, de la fosse septique sous deux mois, et au-delà sous astreinte de 500 € par jour de retard, outre 1 200 € au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile
- Ordonnance signifiée le 28.12.2012.

#### O. P c/ VILLE DE RIOM

- Partie perdante en première instance, les époux O. Interjettent appel par acte du 09.01.2013.
- Assignation pour suspension de l'exécution provisoire de l'ordonnance de première instance le 11.02.2013.
- Audience le 21.02.2013.
- Délibéré au 07.03.2013.

#### M. c/ VILLE DE RIOM

- Requête devant le Tribunal Administratif du 12.10.2012 tendant à l'annulation de la décision de rejet d'une demande de raccordement en eau potable et du recours gracieux portant sur la même demande et à l'injonction d'accorder le raccordement.
- Conclusions en défense le 12.12.2012
- Clôture d'instruction fixée au 16.12.2012, puis réouverture jusqu'au 05.02.2013 puis jusqu'au 08.03.2013.
- Échange de conclusions et de pièces par actes du 06.02.2013.
- Nouvelles conclusions en défense le 20.02.2013

#### A. c/ B.

- Appel en la cause de la Commune dans une procédure privée entre bailleur et preneur par assignation du 13.12.2012.
- La Commune a constitué avocat.

#### D. c/ VILLE DE RIOM

- Requête en référé devant le Tribunal Administratif en date du 19.01.2013 tendant à la suspension du refus d'autorisation de stationner un taxi et à l'injonction de délivrer l'autorisation de stationner.
- Conclusions en défense le 11.02.2013.
- Audience le 15.02.2013.
- Ordonnance du 18.02.2013 : la requête est rejetée dans tous ses moyens.

#### D. c/ VILLE DE RIOM

- Requête au fond devant le Tribunal Administratif en date du 19.01.2013 tendant à l'annulation du refus d'autorisation de stationner un taxi et à l'injonction de délivrer l'autorisation de stationner.

👉 L'Assemblée a pris acte, de ce compte rendu.

< <> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

RIOM, le 29 mars 2013

LE MAIRE,  
Conseiller Général,

Jean-Claude ZICOLA

